



COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**SÉANCE DU LUNDI 07 NOVEMBRE 2022**

**Nombre de Membres**

- Afférents 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 15  
- Ayant pris part : 16

L'an deux mille vingt-deux et lundi sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**

31/10/2022

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET

**Date d'affichage**

31/10/2022

**Excusés représentés** : Mme MARCOU MADER Pauline représentée par Mme Pascale BARNA.

**Absente non excusée** : Mme Vanessa LAGARDE

**Absent excusé** : M. Raoul de RUS

Mme Pascale BARNA-LEGRAND a été nommée Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2022-73:**

**Domaine privé de la Commune : Copropriété 8-10 Grand-Rue :  
Fonction de Syndic bénévole**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations des 9 octobre 2015 et 29 février 2016, par lesquelles le Conseil municipal a décidé l'achat d'un logement avec places de parking sis au 8-10 Grand-Rue.

En séance d'assemblée générale extraordinaire de la copropriété du 11 juillet 2022, la Commune représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU, a accepté d'être syndic bénévole de la copropriété. C'est ce qui est aujourd'hui présenté à l'information de l'Assemblée.

M. le Maire se propose de donner délégation à Monsieur Jean MARTINEZ 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire, pour tous les dossiers relatifs à la fonction de syndic au sein de la copropriété des 8-10 Grand-Rue.

Il est donc proposé de valider la fonction de syndic bénévole au profit de la copropriété des 8-10 Grand-Rue, dont la Commune est membre par l'achat des lots 3 et 11, en date du 15 avril 2016

Où il présent exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- VALIDE la fonction de syndic bénévole comme indiqué ci-avant.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

